

L'enseignement de la spécialité musique en cycle terminal

- 4h hebdomadaires en classe de première
- 6h hebdomadaires en classe de terminale
- Évaluation par contrôle continu (40%) et par un examen (écrit + oral, qui compte pour 60% de la note globale) en terminale.
- Cet enseignement s'adresse à tous les élèves musiciens, instrumentistes ou chanteurs, débutants ou confirmés issus de la classe de seconde.
- Pas de sélection d'entrée ni de niveau instrumental ou vocal requis.
- Il n'est pas nécessaire de suivre un cursus au conservatoire. Cependant, la pratique (vocale, instrumentale ou d'écoute) est au coeur de l'enseignement de spécialité par l'élaboration de projets. **Ceux ci peuvent donner lieu à des prestations publiques, concerts, etc...**
- La motivation, l'ouverture d'esprit et la curiosité pour différents horizons musicaux sont indispensables pour réussir.

Enjeux et objectifs : réalisations de projets

1. Cet enseignement donne aux élèves les outils pour commenter et analyser les oeuvres (méthodologie du commentaire, vocabulaire technique, histoire des styles et genres musicaux).
2. Les élèves développent leur expression artistique, seuls ou en groupe en aboutissant à des productions diversifiées (interprétation, arrangement, improvisation, création).
3. En classe de terminale, un programme d'oeuvres est proposé.
4. L'élève réalise en classe de terminale un projet musical associant pratique musicale et recherche documentaire. Ce travail peut venir enrichir celui préparé pour le grand oral (épreuve du baccalauréat).

. Programme

Plusieurs thématiques possibles irriguent les deux années du cycle terminal :

<https://eduscol.education.fr/education-musicale/sinformer/textes-officiels/programmes/le-lycee-general-et-technologique/programmes-pour-baccalaureat-2021.html>

Si certaines de ces thématiques invitent à un travail interdisciplinaire avec les enseignements scientifiques (mathématiques, physique, numérique, sciences de la vie et de la terre), d'autres se tournent plus spontanément vers les lettres, l'histoire,

la géographie, les langues étrangères ou encore les sciences économiques et sociales.

Exemples :

- Musique, son et acoustique. - Musique et numérique. - Droit et économie de la musique. - Musique et santé. - Musique et récit. - Musique et image. - La musique, un art du temps. - Musique : témoin et acteur de l'histoire. - Mondialisation culturelle : diversité, relativité et nouvelles esthétiques, etc.

. **Après le bac (avec l'enseignement de spécialité musique), vous pouvez intégrer :**

- Les universités, notamment celles de musicologie, les IEP qui ouvrent aux Masters des métiers de la culture.
- L'Université de Grenoble Alpes propose la double licence Physique Musique.
- Les classes préparatoires musiques à l'entrée de l'École Normale Supérieure (Ulm et Lyon).
- Les écoles de commerce, Master communication manager, etc,
- le CFMI (Centre de Formation de Musiciens Intervenants en milieu scolaire),
- Les écoles formant aux métiers de techniciens (luthier, accordeur, « ingénieur » du son, etc.).
- Les métiers de l'animation, de l'événementiel.
- Et davantage encore selon vos choix de spécialités.

La culture et les enseignements musicaux peuvent être déterminants pour :

- les concours des professeurs des écoles, de l'école d'infirmier(e), de journalisme, d'architecture, de design, de Science Po, d'orthophoniste, d'écoles de commerce (HEC, Audencia, Isseg, etc.), les concours administratifs, etc...
- Les entretiens d'embauche dans les structures touchant à la culture (centres culturels, théâtres, scènes nationales, associations, magasins...)